

X. Paquette, J. B. Bourguignon et D. J. Ouimet.

M. J. O'Shaughnessy fait motion, secondé par M. James E. Manning, que les règlements de l'Association soient suspendus et que tous ceux qui ont donné leur nom et ont payé leur souscription à cette séance et à la séance précédente soient admis en bloc comme membres de l'Association. Adopté.

La discussion s'engage alors sur la question des licences. M. le président rapporte que, depuis l'assemblée précédente, il a eue des conversations avec plusieurs épiciers de gros qui se sont déclarés prêts à protéger les détailliers en refusant de vendre à ceux qui ne font pas partie de l'Association, pourvu que l'Association représente au moins la majorité des détailliers. L'entrevue qui devait avoir lieu entre les épiciers de gros et le comité de l'Association a, en conséquence, été remise, à plus tard, le plus pressé étant d'augmenter le nombre des membres de l'Association de manière à avoir la majorité. Il serait également possible ayant la majorité, d'obtenir des brasseurs qu'ils refusent de vendre à ceux qui n'ont pas de licences et à ceux qui coupent les prix.

Le moyen qui paraît maintenant le plus propre à atteindre ce but, serait de nommer un comité, dans chaque quartier, pour visiter les épiciers et les solliciter d'entrer dans l'Association.

M. John Scanlan propose, secondé par M. O'Shaughnessy, que le président et le secrétaire choisissent dans chaque quartier un certain nombre de membres qu'ils croiront les mieux disposés, et formeront des comités spéciaux par quartiers. Que ces membres soient convoqués en assemblée de comité pour s'entendre ensemble; qu'il leur soit remis pour faire signer aux épiciers des feuilles portant une entête comme suit: "Nous soussignés, épiciers sommes membres de l'Association des Epiciers de Montréal, et nous engageons à observer les règles et règlements de la dite association." Et enfin que le secrétaire adresse à tous les épiciers ne faisant pas partie de l'association une circulaire les prévenant de la visite prochaine du comité de leur quartier.

M. L. M. Soucy propose en amendement, secondé par M. J. O. Levesque, que des feuilles portant l'entête ci-dessus mentionnée, soient déposées chez les épiciers de gros qui seront priés de solliciter leurs clients à les signer.

Après discussion, il fut résolu de laisser l'amendement en suspens, pour le moment, vu qu'il paraissait préférable de commencer par aller solliciter les épiciers chez eux; avec l'entente que plus tard, on placerait les feuilles en question dans les magasins de gros qui se montreraient bien disposés.

Et la motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

Et l'assemblée s'ajourne.

LE DEGREVEMENT DU SOL

(Suite et fin)

L'idée de pays, de patrie, s'entend d'une certaine étendue de sol.

Jehovah donnait des terres aux

juifs—terres promises—Un peuple sans terre ne peut pas être patriote, il n'a pas d'attache à un coin du globe plutôt qu'à un autre; il peut transporter son or partout. Le patriotisme est incarné dans la terre. C'est du radicalisme que d'enlever la qualification foncière et de n'en pas exiger, pour nos représentants; s'ils ne possèdent pas de sol, ils n'ont que des intérêts circulants comme l'argent. Aussi, en courant après ce qu'ils représentent ils se vendent et trahissent le sol. De là, la protection accordée aux capitaux circulants et le grèvement du sol; l'impôt de la terre pour subvenir aux exigences de l'état.

Le système économique des Etats-Unis est ruineux pour le sol, la protection à outrance accordée aux manufacturiers a appauvri le cultivateur et si l'on ne revient pas bientôt à un juste équilibre l'on y verra un cataclysme effrayant, un effondrement général.

L'on a fait peur aux peuples avec le cri de la taxe directe: c'est un épouvantail. Etant donné qu'il faille \$60.000,000 par an pour maintenir tous nos gouvernements dans la Confédération Canadienne, pour dépenses, travaux publics, remboursements d'intérêts, etc., ne vaudrait-il pas mieux que ce prélevé énorme tombât sur le luxe, sur le riche, sur les choses agréables, mais non nécessaires à la vie. La boisson n'est pas nécessaire, taxez-la à \$5.00 par gallon et laissez venir en franchise l'huile de pétrole, pour l'usage du peuple.

Les eaux de cologne, les essences, etc., ne sont pas employées par le peuple de nos campagnes, surchargez-les d'impôts; les joues de nos citadines seront moins roses, mais plus naturelles,—alors, en compensation, vous laisserez venir en franchise, le blé d'inde—si important à nos populations rurales. Ainsi de suite. Par ce moyen, vous taxerez le luxe et aiderez le cultivateur. L'on ne le fera pas; car le cultivateur n'envoie pas de représentants capables de faire valoir ses raisons et d'imposer ses vues. Aussi, pauvre, découragé, surchargé d'impôts, de taxes de toutes sortes, le cultivateur laisse sa terre et part pour les pays étrangers; la province de Québec se dépeuple et l'on ne fait rien pour enrayer ce flot de l'émigration, tandis que des millions sont dépensés pour amener ici dans notre grand Ouest, des étrangers de toutes sortes!

Pas une voix ne s'élève pour dénoncer le mal, indiquer le remède! Pardon je l'ai fait, tout dernièrement. J'ai demandé comme remède, la taxation du capital circulant, le dégrèvement du sol.

Ce fut une révélation. Nombre de lettres d'adhésion me furent adressées. Voilà le bon côté—le capital ne l'entendait pas comme cela, et son principal organe, *Le Prix Courant*, faussant ma pensée, la dénaturant, prétendait que tout rejeter sur l'industrie et le commerce était la ruine de l'agriculture—qui ne retirait ses bénéfices que par contre-coup et de la prospérité de l'industrie! Le Rédacteur du *Prix Courant* ne s'était pas donné la peine de relire ma lettre, car il y aurait vu qu'elle ne demandait que le dégrèvement du sol qui n'appartenait pas à son occupant ou propriétaire fictif, c'est-à-dire qu'un cultivateur qui doit

sa terre ne devrait pas payer de taxe pour elle. Mais que la taxe soit perçue contre le créancier, le détenteur et porteur réel de l'hypothèque.

Montréal se vante de sa prospérité, et elle doit \$15,505,300, en sorte qu'elle pressure son peuple pour envoyer, chaque année, en Europe, pour solder ses intérêts seuls, \$655,000 qui sont perdues pour vous à perpétuité.

Cependant avec toutes vos manufactures, avec votre luxe, avec votre or, pour vous en prouver l'innanité, si les cultivateurs cessaient de vous apporter leurs produits, ne péririez-vous pas! Et bien, multipliez votre numéraire et à force d'impôts sur le cultivateur, que celui-ci abandonne le sol, qu'on le laisse en friche! qu'arrivera-t-il? Votre propre ruine. L'or ne vous donnera que du pain étranger, qui est amer, parce qu'il coûte très cher.

L'on oublie trop que notre mission est agricole. Tout ne finit pas avec ce monde et avec le travail des champs, l'âme peut s'élancer vers le bonheur. Avec celui de l'usine, de la manufacture, etc., l'âme, au contraire, descend souvent la pente naturelle; elle n'a pas été habituée à regarder en haut.

La journée d'un homme vaut une piastre. Or, l'état de la campagne est tel que deux cent cinquante personnes, en moyenne, sont parties de notre province, chaque jour de l'automne dernier, pendant deux mois au moins. Quelle perte pour nous! Qui nous remplace? Des étrangers venus de je ne sais quels bords lointains, et à nos dépens! On ne se contente pas de les faire venir, on leur donne nos terres de l'Ouest. Or, déjà vous ne pouvez plus lutter avec eux sous le rapport des productions agricoles, ni même dans l'élevage des animaux. Les produits de l'Ouest font la guerre aux vôtres et vous êtes vaincus dans l'Est;—vous qui avez payé pour toutes les améliorations de l'Ouest et pour y bâtir des chemins de fer aux prix de centaines de millions.

Ainsi notre condition agricole et économique est chargée. Il faut ne plus cultiver de la même manière, ni les mêmes grains etc. Mais, me direz-vous, les marchés nous manquent. Je ne puis répondre à cette question ici, ce serait descendre dans l'arène des partis politiques, cela m'est défendu par vos règlements, messieurs. O heureuse contrainte!

Il y a un remède à toutes les maladies et il est aisé d'en trouver un au mal que je vous dénonce.

L'intérêt, le capital, le commerce semblent dépourvus de patriotisme. Pourvu que l'on s'enrichisse, qu'importe le pays! L'on importe trop. Depuis vingt ans la balance annuelle du commerce est de \$20,500,000 contre nous. Croyez-vous que l'on résistera ainsi longtemps? Si, oui, que l'on agrandisse les asiles. Non seulement le déficit est de vingt millions et demi, chaque année contre nous, mais il faut envoyer des millions pour payer les intérêts, et vous croyez que le surplus de la population que vous faites venir de l'étranger nous sera une compensation? Si ce n'est pas de la folie, au point de vue économique, il n'y a plus dans notre langue d'expression pour qualifier cet état de choses.

NOTICE HISTORIQUE SUR LES BANQUES

La banque est un établissement de crédit public ou privé qui a pour but de recevoir l'argent en dépôt et de le faire circuler par le moyen des billets, certificats ou lettres de change.

Il y avait des banquiers chez les anciens, mais ces professions se rapprochaient plus de celle des changeurs que de celle des banquiers modernes. La première idée d'une banque régulière dont il soit fait mention dans l'histoire remonte à trois siècles avant notre ère: Xénophon proposa aux Athéniens l'établissement d'une banque d'escompte dont le fonds social aurait été formé par voie de souscription publique, mais cette tentative échoua. Ce ne fut guère qu'au moyen-âge qu'on vit se fonder ces dépôts d'argent et ces établissements qui émettent un papier de circulation, lequel, considéré comme monnaie courante, fut préféré à celle-ci.

Dans les commencements, les banques ne furent que des banques de dépôt; elles devinrent dans la suite des banques d'escompte ou de circulation. Il y a cette différence entre elles que la première reçoit de l'argent et donne des billets en échange, tandis que la seconde donne de l'argent et reçoit des billets. La banque de dépôt se fonde principalement dans les ports de mer ou dans les villes très commerçantes, là où la différence d'origine des individus et de la monnaie jetterait une perturbation profonde ou un grand embarras si le numéraire déposé à la banque de dépôt et pris à titre de lingot, n'était pas ramené à l'uniformité par un papier unique représentant ces valeurs. Ainsi, il y eut d'abord des banques de dépôt à Venise, à Hambourg, à Barcelone, à Gènes. Ces banques de dépôt ont en réserve un capital qui équivaut à la somme des billets ou des certificats mis en circulation.

Les autres banques, au contraire, les banques d'escompte ou de circulation, n'ont pas un numéraire proportionné à leurs billets; mais comme elles ne délivrent ces billets que contre des billets de négociants, billets à échéances prochaines, elles n'ont rien à craindre des demandes de remboursement; les billets qu'elles ont en portefeuille se soldent tous les jours et leur permettent de faire face à leurs propres engagements. En général, ces banques ne prennent que du papier garanti par la signature de plusieurs commerçants d'une notable solvabilité. Elles le prennent et donnent des espèces en échange, moyennant un escompte qui est leur bénéfice. Elles donnent aussi des billets au lieu de numéraire et ainsi, de même que le négociant y trouve profit en touchant immédiatement une somme qu'il n'eût reçue que tardivement, de même la banque y trouve son avantage en donnant, la plupart du temps ses billets ou certificats à la place d'espèce. De ce double profit découlent des effets très favorables à la prospérité et à la richesse des sociétés.

Il est vrai que les banques d'escompte, pour ne pas compromettre leur existence et ses bienfaits, sont tenues à une extrême prudence. Il